

LES MESURES D'URGENCE PRISES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES EN ALLEMAGNE LORS DE LA HAUTE INFLATION EN 1923

Georges SCHILD (CPH)

CONFÉRENCE DU 2 AVRIL 2011

Journée franco-suisse avec le Consilium Philateliæ Helveticæ

Entre le 1^{er} juillet 1923 et le 1^{er} décembre 1923 le tarif de la lettre intérieure passe de 300 marks à 100 milliards de marks. Les tarifs postaux évoluent parfois tous les 4-5 jours. Pour faire face à cette situation, quatre mesures vont être mises en place :

- l'affranchissement en numéraire matérialisé par l'apposition de marques écrites ou au tampon de port payé « Gebühr bezahlt » ou « Taxe perçue » pour le régime international ainsi que divers tampons justifiant la recette,
- l'apposition d'étiquettes d'affranchissement sans mention de valeur, imprimées par la poste ou privées avec autorisation,
- la surcharge locale de feuilles de timbres-poste par les directions principales de la poste (Oberpostdirektionen),
- enfin la multiplication à la vente de la valeur faciale par quatre durant les derniers jours de l'inflation.

Chacune de ces mesures est illustrée par de nombreux exemples qui montrent les ressources et la grande diversité de cette collection.



Lettre recommandée pour le Cameroun affranchie pour partie avec des timbres-poste (16 000 marks) et pour partie en numéraire avec un cachet Gebühr bezahlt (20 000 marks)